

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds renferme des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds négocié en bourse (« FNB »). Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels gratuitement en téléphonant au numéro sans frais 1-800-387-0615, en écrivant à Corporation Financière Mackenzie, 180, rue Queen Ouest, Toronto, Ontario M5V 3K1, en visitant notre site Web à l'adresse www.placementsmackenzie.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts peuvent également communiquer avec nous de ces façons pour demander un exemplaire du rapport financier intermédiaire, des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou de la présentation d'informations trimestrielles sur le portefeuille du FNB. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au prospectus et à l'aperçu du FNB, lesquels peuvent aussi être obtenus gratuitement des façons décrites ci-dessus.

Pour connaître la valeur liquidative courante par part du FNB et obtenir des renseignements plus récents sur les événements généraux du marché, veuillez visiter notre site Web.

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport peut renfermer des énoncés prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir. Un énoncé prospectif est un énoncé de nature prévisionnelle qui est assujéti ou fait référence à des événements ou à des facteurs à venir, ou comprend des termes tels « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « préliminaire », « typique » et autres expressions similaires. De plus, ces déclarations peuvent être liées à des mesures commerciales futures, au rendement futur d'un fonds ou d'un titre ainsi qu'aux stratégies ou perspectives de placement futures. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujétis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent modifier de façon importante les événements, les résultats, le rendement ou les perspectives réels qui ont été énoncés de manière expresse ou tacite dans les énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent notamment les conditions générales économiques, politiques et des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements apportés aux lois et règlements en matière de valeurs mobilières, les changements au chapitre des lois fiscales, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, les éclosions de maladies ou les pandémies (comme la COVID-19) et la capacité de Mackenzie à attirer des employés clés ou à les conserver. La liste des risques, incertitudes et hypothèses précités n'est pas exhaustive. Nous vous invitons à soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et vous mettons en garde contre une confiance exagérée en ces énoncés prospectifs.

Tout énoncé prospectif présenté dans le présent rapport n'est valable qu'à la date du présent rapport. Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.



FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EUROPÉENS MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Le 5 juin 2023

Cette analyse du rendement du Fonds par la direction présente les opinions de l'équipe de gestion de portefeuille sur les facteurs et les événements importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du FNB au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 (la « période »). Si le FNB a été établi au cours de la période, l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement.

Dans le présent rapport, « Mackenzie » et « le gestionnaire » désignent la Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du FNB. Par ailleurs, « valeur liquidative » signifie la valeur du FNB calculée aux fins de souscriptions et de rachats, laquelle est à la base de l'analyse du rendement du FNB.

Veuillez lire la rubrique *Un mot sur les énoncés prospectifs* à la première page du présent document.

Objectif et stratégies de placement

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe, ou de tout indice qui le remplace. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de marchés développés européens.

Risque

Les risques associés au FNB demeurent les mêmes que ceux mentionnés dans le prospectus du FNB.

Le FNB convient aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen à long terme qui cherchent à intégrer un fonds d'actions européennes à leur portefeuille, en mesure de composer avec la volatilité des marchés boursiers et qui ont une tolérance au risque moyenne.

Résultats d'exploitation

Rendement des placements

Au cours de la période, le FNB a dégagé un rendement de 1,4 % (après déduction des frais et charges), comparativement à un rendement de 9,7 % pour l'indice général du FNB, soit l'indice MSCI Europe (net), et à un rendement de 2,0 % pour l'indice restreint du FNB, soit l'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe. Tous les rendements des indices sont calculés en fonction du rendement global en dollars canadiens. Les investisseurs ne peuvent investir dans un indice sans engager des frais, charges et commissions, lesquels ne sont pas reflétés dans les rendements de l'indice.

Les actions européennes ont inscrit des rendements positifs au cours de la période malgré les enjeux importants qui découlent de l'inflation élevée, de la hausse des taux d'intérêt, des pénuries d'énergie et de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Les fluctuations de change ont alimenté les rendements en dollars canadiens. L'économie européenne a profité des mesures gouvernementales rapides visant à constituer des réserves d'énergie. La Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre ont réagi à l'inflation obstinément élevée en relevant leurs taux directeurs de façon importante. À la fin de la période, les attentes d'inflation avaient fortement diminué à l'échelle de l'Europe, même si elles demeuraient élevées.

La philosophie de placement de base du FNB cherche à accroître la diversification grâce à une exposition équilibrée à tous les facteurs de risque pertinents sur les marchés boursiers européens. Compte tenu de cette approche, les risques propres au FNB peuvent être moins concentrés que ceux d'un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière, comme l'indice général.

Le FNB a été devancé par l'indice général, la sélection de titres en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et au Danemark ayant pesé sur les résultats. Du point de vue sectoriel, la sélection de titres dans les soins de santé et la consommation de base a pesé sur les résultats, tout comme la sous-pondération de la consommation discrétionnaire.

En revanche, la sélection de titres en Suède, ainsi que la sous-pondération et la sélection de titres de la Suisse ont contribué au rendement par rapport à l'indice général. Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les services financiers a eu une incidence positive sur les résultats.

Compte tenu du mandat du FNB, il est plus pertinent de comparer son rendement à celui de l'indice restreint. L'écart de rendement entre le FNB et l'indice restreint est principalement attribuable aux frais de gestion et autres frais d'exploitation.

Au cours de la période, des changements ont été apportés aux placements du FNB afin de rendre compte de la nouvelle composition de l'indice restreint.

Actif net

Au cours de la période, l'actif net du FNB a diminué de 17,3 % pour s'établir à 10,8 millions de dollars. Cette variation est principalement attribuable à une perte nette de 0,003 million de dollars (y compris tout revenu d'intérêts et/ou de dividendes) provenant du rendement des placements, après déduction des frais et charges, et à une diminution de 2,3 millions de dollars attribuable aux opérations nettes des porteurs de parts (y compris les ventes, les rachats et les distributions en espèces).

Au 31 mars 2023, 31,5 % de la valeur liquidative du FNB correspondait à des stocks détenus par le courtier désigné du FNB, essentiellement aux fins de vente à des investisseurs sur le marché secondaire. Ces placements exposent le FNB au risque associé aux opérations importantes, tel qu'il est indiqué dans le prospectus. Mackenzie gère ce risque afin de réduire la possibilité d'une incidence négative sur le FNB ou ses investisseurs au moyen de processus comme le règlement des opérations en nature, le prélèvement de frais de création et/ou de rachat pour les opérations réglées en espèces et la détermination d'heures d'échéance appropriées pour les ordres liés à ces opérations.

Événements récents

Le FNB étant un fonds indiciel, ni les attentes du marché ni les récents développements n'ont d'incidence sur la composition du portefeuille.

Le 31 mars 2023, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur du FNB.

Transactions entre parties liées

Frais de gestion

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») pour le FNB au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 a été semblable au RFG de l'exercice clos le 31 mars 2022. Le total des charges payées varie d'une période à l'autre principalement en raison des variations de l'actif moyen du FNB. Les RFG sont présentés à la rubrique *Faits saillants financiers* du présent rapport. Le FNB a versé des frais de gestion au gestionnaire au taux annuel de 0,50 %.

Les frais de gestion pour le FNB sont calculés et comptabilisés quotidiennement en tant que pourcentage de sa valeur liquidative. Le gestionnaire a utilisé les frais de gestion du FNB pour payer les coûts liés à la gestion du portefeuille de placement du FNB, y compris l'analyse des placements, la formulation de recommandations, la prise de décisions quant aux placements, la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente du portefeuille de placement, la prestation d'autres services et la licence d'utilisation de l'indice, et pour payer tous les frais et charges (autres que certains frais précis associés au fonds qui sont décrits en détail dans le prospectus) requis pour l'exploitation du FNB.

FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EUROPÉENS MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Autres transactions entre parties liées

Le gestionnaire appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., elle-même filiale de Power Corporation du Canada. Par conséquent, les sociétés liées à Power Corporation du Canada sont considérées comme des sociétés affiliées au gestionnaire. Au 31 mars 2023, le FNB détenait les participations suivantes dans des sociétés affiliées au gestionnaire : 0,05 million de dollars investis dans des titres émis par Pernod Ricard SA et 0,01 million de dollars investis dans des titres émis par Umicore SA, soit 0,5 % de la valeur liquidative du FNB. Le gestionnaire a effectué ces placements en se fondant sur l'approbation du comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie. Le comité d'examen indépendant a émis cette approbation sous réserve de la réalisation de ces placements conformément aux politiques du gestionnaire. Les politiques du gestionnaire sont conçues pour s'assurer que les transactions entre parties liées : i) sont libres de toute influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et ne tiennent compte d'aucune considération relative à une entité liée au gestionnaire; ii) représentent l'appréciation commerciale du gestionnaire, sans tenir compte de considérations autres que les intérêts supérieurs du FNB; et iii) mènent à un résultat juste et équitable pour le FNB.

Des fonds d'investissement gérés par Mackenzie et ses sociétés affiliées peuvent investir dans le FNB conformément aux objectifs de placement de ces fonds. Au 31 mars 2023, des fonds gérés par Mackenzie détenaient 17,2 % de la valeur liquidative du FNB. Toutes les transactions entre parties liées sont effectuées en fonction du cours du moment. Ces placements peuvent exposer le FNB au risque associé aux opérations importantes, tel qu'il est indiqué dans le prospectus. Mackenzie gère ce risque afin de réduire la possibilité d'incidences négatives sur le FNB ou ses investisseurs au moyen de processus comme le règlement des opérations en nature, le prélèvement de frais de création et/ou de rachat pour les opérations réglées en espèces et la détermination d'heures d'échéance appropriées pour les ordres liés à ces opérations.

Le gestionnaire s'est fondé sur une approbation du comité d'examen indépendant des Fonds Mackenzie pour nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur du FNB à compter du 31 mars 2023.

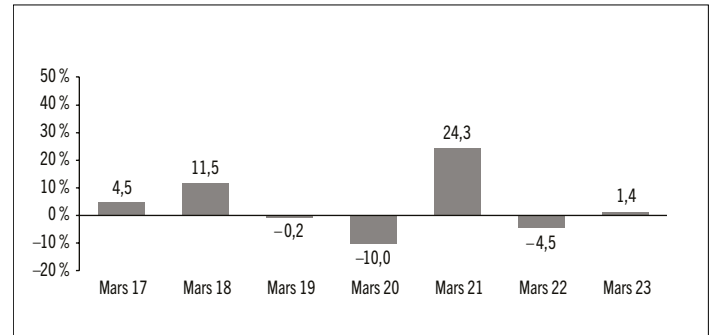
Rendement passé

Les renseignements sur le rendement passé du FNB sont présentés dans le graphique et le tableau ci-après. Ils supposent que toutes les distributions faites par le FNB au cours des périodes présentées ont été réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Le graphique et le tableau ne tiennent pas compte des commissions de courtage ou de l'impôt sur le revenu payables par un investisseur et qui viendraient réduire le rendement. Le rendement passé du FNB n'est pas nécessairement indicateur de son rendement futur.

Si vous détenez ce FNB hors d'un régime enregistré, les distributions de revenu et de gains en capital qui vous sont versées augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, qu'elles vous soient versées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuerait vos gains en capital ou augmenterait votre perte en capital lors d'une vente subséquente à partir du FNB, assurant ainsi que vous n'êtes pas imposé de nouveau sur ce montant. Veuillez consulter votre conseiller fiscal en ce qui concerne votre situation fiscale personnelle.

Rendements annuels

Le graphique suivant présente le rendement du FNB pour chacune des périodes comptables indiquées. Le graphique indique, sous forme de pourcentage, la variation à la hausse ou à la baisse le dernier jour de chaque période comptable présentée d'un placement effectué le premier jour de chaque période comptable ou à la date d'établissement du FNB (7 septembre 2016), selon le cas.



Rendements composés annuels

Le tableau suivant compare le rendement global composé annuel historique du FNB à celui de l'indice ou des indices pertinents indiqués ci-après pour chacune des périodes closes le 31 mars 2023. Les investisseurs ne peuvent investir dans un indice sans engager des frais, charges et commissions, lesquels ne sont pas reflétés dans les présentes données de rendement.

Tous les rendements des indices sont calculés en dollars canadiens en fonction du rendement global, ce qui signifie que tous les versements de dividendes, les revenus d'intérêts courus et les paiements d'intérêt sont réinvestis.

Rendement en pourcentage :	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis l'établissement
FINB Diversification maximale Marchés développés européens Mackenzie	1,4	6,4	1,6	s.o.	3,6
Indice MSCI Europe (net)*	9,7	13,4	5,4	s.o.	7,0
Indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe	2,0	7,2	2,4	s.o.	4,5

* *Indice général*

L'indice MSCI Europe (net) représente le rendement d'actions de sociétés de grande et de moyenne capitalisation de 15 marchés développés européens. Les rendements globaux nets sont calculés après déduction de la retenue d'impôt liée aux revenus et dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents.

L'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe est conçu pour mesurer le rendement des actions de sociétés de marchés développés européens à grande et à moyenne capitalisation, qui ont été sélectionnées et pondérées dans le but d'améliorer la diversification. Pour les périodes après le 28 février 2019, les rendements de l'indice tiennent compte de la retenue d'impôt liée aux revenus et aux dividendes étrangers de ses éléments sous-jacents. Pour les périodes avant le 28 février 2019, les rendements ne tiennent pas compte de la retenue d'impôt.

FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EUROPÉENS MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Aperçu du portefeuille au 31 mars 2023

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Actions	98,6
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9
Trésorerie et placements à court terme	0,5

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Royaume-Uni	20,3
Suisse	15,9
France	14,1
Pays-Bas	9,9
Espagne	7,8
Danemark	6,8
Allemagne	5,2
Finlande	3,4
Suède	3,3
Irlande	3,2
Belgique	2,9
Italie	1,8
Autre	1,5
Norvège	1,3
Luxembourg	1,2
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9
Trésorerie et placements à court terme	0,5

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Soins de santé	26,5
Services financiers	21,2
Consommation de base	13,5
Produits industriels	9,1
Services de communication	9,0
Consommation discrétionnaire	6,9
Matériaux	4,0
Services publics	3,3
Technologie de l'information	2,6
Biens immobiliers	2,5
Autres éléments d'actif (de passif)	0,9
Trésorerie et placements à court terme	0,5

LES 25 PRINCIPALES POSITIONS

Émetteur	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Novo Nordisk AS	1,6
Novartis AG	1,6
AstraZeneca PLC	1,6
Koninklijke Ahold Delhaize NV	1,6
argenx SE	1,6
Sanofi	1,6
UCB SA	1,6
Swisscom AG, nom.	1,5
Telefónica SA	1,5
Nestlé SA	1,5
Roche Holding AG	1,4
Pearson PLC	1,4
Unilever PLC	1,4
Bank of Ireland Group PLC	1,4
Elisa OYJ	1,3
Teleperformance	1,3
HSBC Holdings PLC	1,3
London Stock Exchange Group PLC	1,3
QIAGEN NV	1,3
Reckitt Benckiser Group PLC	1,2
Eurofins Scientific	1,2
Orange SA	1,1
Banco de Sabadell SA	1,1
Koninklijke (Royal) KPN NV	1,1
Tecan Group AG	1,1

Principales positions acheteur en tant que pourcentage de la valeur liquidative totale	34,6
--	-------------

Le FNB ne détenait aucune position vendeur à la clôture de la période.

Les placements et pourcentages peuvent avoir changé depuis le 31 mars 2023 en raison des opérations de portefeuille continues du FNB.

FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EUROPÉENS MACKENZIE

RAPPORT ANNUEL DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS | Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB pour chaque période comptable présentée ci-après. Pour la période pendant laquelle le FNB a été établi, l'information fournie se rapporte à la période allant de la date d'établissement jusqu'à la fin de cette période comptable. La date d'établissement se trouve à la rubrique *Rendement passé*.

ACTIF NET PAR TITRE DU FNB (\$)¹

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019
Parts en \$ CA (symbole boursier : MEU)					
Actif net, à l'ouverture	21,83	23,46	19,11	22,57	23,07
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :					
Total des produits	0,59	0,70	0,50	1,04	0,85
Total des charges	(0,14)	(0,15)	(0,14)	(0,19)	(0,20)
Profits (pertes) réalisés(e)s	(1,87)	2,80	0,08	1,26	(0,69)
Profits (pertes) latent(e)s	1,41	(2,31)	3,66	(3,08)	(0,06)
Augmentation (diminution) totale attribuable aux activités d'exploitation²	(0,01)	1,04	4,10	(0,97)	(0,10)
Distributions :					
Du revenu de placement net (sauf les dividendes canadiens)	(0,41)	(0,79)	(0,25)	(1,37)	(0,76)
Des dividendes canadiens	-	-	-	-	-
Des gains en capital	-	(1,29)	-	-	(0,29)
Remboursement de capital	-	-	(0,04)	-	-
Distributions annuelles totales³	(0,41)	(2,08)	(0,29)	(1,37)	(1,05)
Actif net, à la clôture	21,67	21,83	23,46	19,11	22,57

- 1) Ces calculs sont prescrits par les règlements sur les valeurs mobilières et ne sont pas censés être un rapprochement de l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part calculée aux fins de l'évaluation du FNB. Une explication de ces différences, le cas échéant, se trouve dans les *Notes annexes*.
- 2) L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée aux activités d'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période comptable.
- 3) Les distributions ont été payées en espèces ou réinvesties en parts additionnelles du FNB, ou les deux.

RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020	31 mars 2019
Parts en \$ CA (symbole boursier : MEU)					
Valeur liquidative totale (en milliers de \$)¹	10 834	13 099	32 850	17 199	56 413
Parts en circulation (en milliers)¹	500	600	1 400	900	2 500
Ratio des frais de gestion (%)²	0,57	0,56	0,56	0,55	0,61
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions (%)²	0,57	0,56	0,56	0,55	0,61
Ratio des frais de négociation (%)³	0,22	0,17	0,13	0,13	0,15
Ratio des frais de négociation avant les remboursements (%)³	0,30	0,17	0,13	0,13	0,15
Taux de rotation du portefeuille (%)⁴	40,89	39,37	74,26	74,12	73,05
Valeur liquidative par part (\$)	21,67	21,83	23,46	19,11	22,57
Cours de clôture (\$)⁵	21,64	21,71	23,46	18,89	22,65

- 1) Données à la clôture de la période comptable indiquée.
- 2) Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est établi d'après le total des charges (exception faite des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille, de l'impôt sur le revenu et des retenues d'impôt) pour la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période, sauf indication contraire. Si le FNB a été établi au cours de la période, le RFG est annualisé depuis la date d'établissement jusqu'à la clôture de la période. Lorsqu'un FNB investit directement dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les RFG présentés pour le FNB comprennent la tranche des RFG de tout autre fonds attribuable à ce placement. Toute distribution de revenu de FNB gérés par le gestionnaire reçue dans le but de compenser des frais payés à l'égard de ces FNB, mais qui ne sont pas considérés comme étant imputés en double aux termes des exigences réglementaires, est traitée à titre de charge ayant fait l'objet d'une renonciation aux fins du RFG. Le gestionnaire peut renoncer aux frais d'exploitation ou les absorber à son gré et supprimer la renonciation ou l'absorption de ces frais en tout temps sans préavis.
- 3) Le ratio des frais de négociation représente le total des courtages et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen quotidien pour la période. Lorsqu'un FNB investit dans des titres d'un autre fonds (y compris les autres FNB), les ratios des frais de négociation présentés pour le FNB comprennent la tranche des ratios des frais de négociation de tout autre fonds attribuable à ce placement. Le gestionnaire peut rembourser le FNB pour certaines commissions de courtage et certains autres coûts de transaction (y compris ceux payables au dépositaire ou à ses agents). Le gestionnaire peut effectuer ces remboursements à son gré et y mettre fin en tout temps sans préavis.
- 4) Le taux de rotation du portefeuille du FNB indique dans quelle mesure le portefeuilliste du FNB gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du FNB au cours d'une période est élevé, plus les coûts de négociation payables par le FNB sont élevés au cours de la période et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas indiqué lorsqu'un FNB existe depuis moins d'un an.
- 5) Cours de clôture, ou valeur médiane du cours acheteur et du cours vendeur en l'absence d'un cours de clôture, le dernier jour de négociation de la période à la Bourse de Toronto.

Dénégation de responsabilité du fournisseur de l'indice

TOBAM est une marque de commerce et une marque de service déposée de TOBAM S.A.S. ou d'un membre de son groupe (« TOBAM ») qui est concédée sous licence à Corporation Financière Mackenzie en vue de certaines utilisations. La reproduction des données ou des renseignements de TOBAM sous quelque forme que ce soit est interdite à moins d'avoir obtenu le consentement écrit préalable de TOBAM S.A.S.

Le FNB n'est d'aucune façon parrainé, avalisé, vendu ou promu par TOBAM. TOBAM ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires ou propriétaires éventuels des titres du FNB ou à tout membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le FNB en particulier, quant à la capacité du FNB de reproduire le cours et le rendement de l'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe (l'« indice sous-jacent ») ou quant à la capacité de l'indice sous-jacent de reproduire le rendement du marché pertinent. La seule relation qu'entretiennent TOBAM et Corporation Financière Mackenzie (le « titulaire de licence ») consiste en l'octroi d'une licence à l'égard de certains indices, de certains renseignements, de certaines données, de certaines marques de commerce et de certaines dénominations commerciales de TOBAM. L'indice sous-jacent est établi, composé et calculé par TOBAM ou pour son compte, sans tenir compte du titulaire de licence ou du FNB. TOBAM n'a aucunement l'obligation de tenir compte des besoins du titulaire de licence ou des propriétaires ou propriétaires éventuels des titres du FNB lorsqu'elle établit, compose ou calcule l'indice sous-jacent. TOBAM n'est pas responsable de la détermination du calendrier d'émission ou de vente des titres devant être émis par le FNB, du prix ou des quantités de titres émis par le FNB, et elle n'a pas pris part à une telle détermination. TOBAM n'a aucune obligation ni n'engage sa responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des titres du FNB.

TOBAM NE GARANTIT PAS L'EXACTITUDE ET L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE SOUS-JACENT NI DES DONNÉES QUI LE COMPOSENT ET ELLE N'ENGAGE AUCUNEMENT SA RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE ERREUR OU À TOUTE OMISSION À L'ÉGARD DE CELUI-CI. TOBAM NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RENDEMENTS QU'OBTIENDRONT LE TITULAIRE DE LICENCE, LES PROPRIÉTAIRES OU PROPRIÉTAIRES ÉVENTUELS DES TITRES DU FNB OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ EN CONSÉQUENCE DE L'UTILISATION DE L'INDICE SOUS-JACENT OU DE TOUTE DONNÉE COMPRISE DANS CELUI-CI. TOBAM NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET NIE EXPRESSÉMENT AVOIR DONNÉ TOUTE GARANTIE CONCERNANT LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTATION À UNE FIN DONNÉE EN CE QUI CONCERNE L'INDICE SOUS-JACENT ET TOUTE DONNÉE COMPRISE DANS CELUI-CI.

Solactive AG est le mandataire externe chargé du calcul de l'indice TOBAM Maximum Diversification Developed Europe et reçoit une rémunération à ce titre. Solactive AG ne parraine, n'avalise, ne vend ni ne promeut un véhicule de placement offert par un tiers qui cherche à offrir un rendement fondé sur le rendement d'un indice. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.